

En cas de pépin, évitez un reste à charge à vos adhérents

Objet de la garantie :

Garantir les conséquences d'un accident corporel ou d'une maladie infectieuse survenant lors d'activités organisées par l'association (y compris en cas d'accident vasculaire cérébral, infarctus et rupture d'anévrisme), par le paiement de prestations (frais restant à la charge de l'assuré, indemnités, capitaux).

Prestations et montants :

FRAIS MEDICAUX	
Frais de soins	300 % TRSS
Dépassements d'honoraires et soins hors nomenclature	1 500 €
Soins dentaires	50 IHO / dent
Soins optiques	50 IHO / an
Autres prothèses	50 IHO
Indemnités journalières hospitalisation (du 4 ^{ème} au 365 ^{ème} j)	4 IHO / jour
INCAPACITE TEMPORAIRE DE TRAVAIL	
Indemnités journalières (6j/7)	
- Personnes exerçant une profession ou chômeurs indemnisés	12 IHO (maxi 3 ans)
- Autres personnes (chômeurs non indemnisés, ...)	4 IHO (maxi 3 ans)
- Frais supplémentaires SPV TNS	4 IHO (maxi 3 ans)
- Frais de remise à niveau scolaire	3 IHO (maxi 3 ans)
Perte de primes	Perte réelle
Frais de reconversion professionnelle	7 320 €
INVALIDITE PERMANENTE	
Capital base	5 870 IHO
Invalidité partielle (franchise 10 %)	Proportionnel au taux d'invalidité
Invalidité totale (à partir de 66 %)	5 870 IHO
DECES	
Capital décès de base	3 160 IHO
Majoration pour situation familiale :	
- Majoration pour conjoint, concubin, PACS	50 %
- Majoration par enfant à charge	25 %
Inclus la couverte AVC, infarctus, rupture d'anévrisme	
Frais funéraires	200 IHO



Au cours du championnat départemental de rugby sapeur-pompier, Romain (SPV) se casse le bras durant un plaquage. En plus d'avoir le bras plâtré, il doit s'arrêter de travailler pendant 15 jours.

Le Contrat Fédéral Associatif indemniserait les frais de soins à sa charge et sa perte de revenus, en complément du régime obligatoire et de son assurance santé et prévoyance.

Définitions

TRSS : Tarif de Responsabilité de la Sécurité Sociale

IHO : Indemnité Horaire Officier

À retenir

- Vous disposez d'un délai de deux mois pour effectuer la déclaration de sinistre
- Cette couverture intervient en complément du régime obligation et/ou du régime complémentaire le cas échéant. Aussi, conservez les documents afférents à votre accident, nous serons certainement amenés à en demander des copies.